



Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

#### Décision N° CC-DEC-2022-010

04 juillet 2022

**OBJET** : Fourniture et livraison de sacs translucides blancs de 50 litres pour ordures ménagères résiduelles et de sacs translucides jaunes de 50 litres avec lien coulissant pour recyclables secs

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la commission consultative réunie le 08 juin 2022,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande

#### DÉCIDE

##### ARTICLE 1 :

De signer le marché avec la société SOCOPLAST pour à la fois :

- Le lot 1 : fourniture et livraison de sacs translucides blancs de 50 litres d'une épaisseur de 30 microns pour ordures ménagères résiduelles
- Le lot 2 : fourniture et livraison de sacs translucides jaunes de 50 litres d'une épaisseur de 30 microns avec lien coulissant pour recyclables secs

L'offre retenue (après acceptation du DQE) est la suivante :

- Pour le lot 1 : 63,10€ HT les 1000 sacs
- Pour le lot 2 : 64,30€ HT les 1000 sacs

##### ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire

- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de CAEN  
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220704-DEC-2022-010-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Affichage : 05/07/2022

**Décision N° CC-DEC-2022-011**

07 juillet 2022

**OBJET : FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A L'ÉCOLE DE SAINT RÉMY**

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la commission consultative réunie le 21 juin 2022,

**Le Président de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le marché avec la société LAMOUR :

- Fourniture et installation de Panneaux Photovoltaïques à l'école de Saint Rémy.

L'offre retenue (après acceptation du devis) est la suivante :

- Offre « variante » : 53 920 € HT.

**ARTICLE 2 :**



De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire  
- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de CAEN  
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220707-DEC-2022-011-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 12/07/2022



Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

#### Décision N° CC-DEC-2022-012

07 juillet 2022

**OBJET : FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE DESTINÉS A UNE PARTIE DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA CCCSN**

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la commission consultative réunie le 21 juin 2022,

**Le Président de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande**

#### DÉCIDE

##### ARTICLE 1 :

De signer le marché avec la société CONVIVIO :

- Fourniture de repas en liaison froide destinés à une partie des restaurants scolaires de la CCCSN.

L'offre retenue est la suivante :

Offre « 4 COMPOSANTS » :

Maternelle 2.60 € HT/repas  
Elémentaire 2.65 € HT/repas  
Adulte 2.85 € HT /repas  
NATAMA 11.50 € HT/repas.

##### ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire
- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de CAEN  
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220707-DEC-2022-012-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 12/07/2022



Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

#### Décision N° CC-DEC-2022-013

11 juillet 2022

#### **OBJET : SIGNATURE POUR ETUDE STRATEGIE TOURISTIQUE**

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la présentation du projet :

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande souhaite lancer une étude stratégie touristique afin d'assurer, conforter et affirmer le développement de cette filière.

Une consultation auprès de onze bureaux d'étude a été lancée. L'échéance de remise des offres était fixée au lundi 27 juin 2022 à 12h.

Six cabinets d'études ont remis leur offre suite à la consultation.

Les offres ont été jugées selon les critères suivants :

Valeur technique du dossier (compréhension des enjeux, méthodologie de travail, moyens mobilisés, démarche innovante, implication et co-construction, planning) : 50%.

Le prix : 40%.

L'expérience du candidat : 10%.

Les trois candidats ayant obtenu les notes les plus élevées ont été invités à présenter leur candidature sous forme d'audition.

**Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande**

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1 :

De signer la commande avec le cabinet d'études IN EXTENSO qui a été sélectionné comme étant l'offre la mieux-disante pour un montant de 24 975,00€ HT.

#### ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

- information aux élus du conseil communautaire  
- information aux mairies pour affichage

014-200066710-20220711-DEC-2022-013-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/08/2022  
Affichage : 25/08/2022

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de CAEN  
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR





Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

#### Décision N° CC-DEC-2022-014

09 septembre 2022

#### **OBJET : ASSISTANCE REMISE EN EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AQUA-SUD SUITE AUX TRAVAUX**

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Dans le cadre des travaux de restructuration du centre aquatique, et afin de nous assister dans la remise en exploitation du site, la société CONSULTING-SLT propose une prestation répartie de la façon suivante :

Tranche ferme : 10 000€ 4 phases (audit d'exploitation, analyse du nouveau projet, proposition de scénarios de fonctionnement, projet d'exploitation de référence et business plan).

Options : 13 950€ (assistance à la mise en exploitation : échancier, assistance plannings activités, plannings agents, fiches de postes, charte graphique, plan de communication)

Démarrage de l'étude : octobre 2022 sur une durée de 6-7 mois.

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

#### DÉCIDE

##### ARTICLE 1 :

De signer la tranche ferme dans un premier temps. Les options seront activées au fur et à mesure de l'étude et en fonction des besoins réels.

##### ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire

- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de CAEN  
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220909-DEC-2022-014-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022  
Affichage : 12/09/2022

## Décision N° CC-DEC-2022-015

19 septembre 2022

### **OBJET : ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE**

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Sur la base des études réalisées par la société Canopée, mandatée par le Syndicat Intercommunal de la Suisse Normande (assurant à ce jour la fabrication et la livraison de repas du collège Roger Bellair situé à Thury-Harcourt-le-Hom et d'une partie de nos sites scolaires), la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande compétente pour la construction de restaurants scolaires a entamé une réflexion avec le Syndicat, pour la construction d'une cuisine centrale. C'est dans ce cadre qu'elle souhaite rédiger une programmation et lancer une consultation relative à cette construction ayant pour vocation de fabriquer 2 000 repas/jour à partir de produits locaux et de qualité.

Pour ce faire, la maîtrise d'ouvrage souhaite se faire accompagner par une équipe d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) ayant la responsabilité de mener les études relatives à la programmation fonctionnelle et technique de la future cuisine centrale.

Plus précisément, l'AMO aura la responsabilité de :

1. Rédiger le programme fonctionnel et technique
2. Accompagner la Maitrise d'Ouvrage dans le choix du maître d'œuvre

Détail de la prestation :

- Phase 1 / Etudes et rédaction du programme :
  - Analyse des enjeux de l'opération
  - Accompagnement dans la validation des besoins
  - Élaboration de scénarios fonctionnels et financiers
  - Estimation précise du budget global de l'opération
  - Programme d'opération : rédaction d'un cahier des charges exhaustif pour le bon cadrage du projet, à travers un programme fonctionnel, technique, environnemental et financier
- Phase 2 / Désignation du maître d'œuvre (procédure adaptée):
  - Conseil sur le choix de la procédure (pour répondre au mieux aux enjeux de l'opération)
  - Conseil sur la sélection du maître d'œuvre

La société ETYO, qui travaille au côté de la société Canopée, propose cette mission pour un montant de 39 750€ HT.

**Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande**

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

De confier la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage à la société ETYO pour un montant de 39 750€ HT.

### ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

- information aux élus du conseil communautaire
- information aux mairies pour affichage

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de CAEN  
et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20220919-DEC-2022-015-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 20/09/2022